



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(6)/5/Add.1  
9 août 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS  
ANGLAIS, ESPAGNOL et  
FRANÇAIS SEULEMENT

---

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE  
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

**Sixième session**

**Madrid, 4-7 septembre 2007**

**Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

**Examen des informations disponibles sur le financement  
de la mise en œuvre de la Convention par les organisations  
et institutions multilatérales, y compris sur les activités  
du Fonds pour l'environnement mondial**

**EXAMEN DES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE FINANCEMENT DE  
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION PAR LES ORGANISATIONS ET  
INSTITUTIONS MULTILATÉRALES, Y COMPRIS SUR LES ACTIVITÉS  
DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

**Note du secrétariat\***

**Additif**

**STRATÉGIES, PROGRAMMES ET PROJETS DE FINANCEMENT  
DES SURCOÛTS CONVENUS DES ACTIVITÉS CONCERNANT  
LA DÉSERTIFICATION**

1. À l'alinéa *b* du paragraphe 2 de l'article 20 de la Convention, il est question de la nécessité de promouvoir la mobilisation de ressources financières adéquates, prévisibles et en temps voulu, y compris de fonds nouveaux et additionnels fournis par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Dans sa décision 9/COP.1, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire en permanence à son ordre du jour un point concernant l'examen des informations disponibles

---

\* Le rapport attaché au présent document a été transmis par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial le 28 juillet 2007.

sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les organisations et institutions multilatérales, y compris sur les activités du FEM se rapportant à la désertification.

2. Le mémorandum d'accord entre le secrétariat de la Convention et le FEM sur le renforcement de leur collaboration, adopté par décision 6/COP.7, dispose que le FEM établira un rapport d'information sur ses stratégies, programmes et projets de financement des surcoûts convenus des activités concernant la désertification. Le présent document contient le rapport reçu du FEM. Il est reproduit tel quel, sans avoir été revu par les services d'édition et avec sa pagination d'origine.



**Fonds  
pour l'environnement mondial**

juillet 2007

---

[Original: ANGLAIS, ESPAGNOL et FRANÇAIS]

**ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS  
MENÉES PENDANT FEM-3 À L'APPUI DE LA CNUCLD  
DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DURABLE DES SOLS**

(Rapport d'information du FEM à la huitième session de la Conférence des parties  
à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,  
Madrid, Espagne, 3-14 septembre 2007)

**Table des matières**

I.	Contexte général.....	1
II.	Introduction.....	1
III.	Satisfaire les besoins du programme du FEM et des pays.....	1
IV.	Application de la stratégie de FEM-4 dans le domaine d'intervention «dégradation des sols» (2007-2010) .....	10
V.	Activités de suivi et d'évaluation du FEM liées aux projets sur la dégradation des sols .....	14
Annexe:	Portefeuille des projets approuvés dans le domaine d'intervention «dégradation des sols» pendant FEM-3 .....	15

## **I. CONTEXTE GÉNÉRAL**

1. Le présent rapport a été établi par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la huitième session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), qui se tiendra du 3 au 14 septembre 2007 à Madrid (Espagne). C'est le premier rapport de ce type que le FEM élabore conformément au protocole d'accord entre l'institution et les instances de la CNULD, signé par la Conférence des parties et le Conseil du FEM. Il décrit les activités menées par le FEM à l'appui de la Convention depuis l'adoption du domaine d'intervention «dégradation des sols» et du programme d'opérations pour une gestion durable des sols. Il complète les notes d'information déjà adressées à la Conférence.

2. Les Parties sont également invitées à consulter les autres supports d'information que le FEM mettra à la disposition de la huitième session de la Conférence des parties. Ces éléments d'information sont en outre placés sur le site web du FEM ([www.theGEF.org](http://www.theGEF.org)) avec d'autres publications et documents de l'institution.

## **II. INTRODUCTION**

3. L'adoption du domaine d'intervention «dégradation des sols» par l'Assemblée du FEM à Beijing, suivie de celle du programme d'opérations pour une gestion durable des sols par le Conseil, a permis de financer directement les activités de lutte contre la dégradation des sols au sein du FEM. L'objectif du programme d'opérations est de «minimiser les causes de la dégradation des sols et ses méfaits sur la structure et l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes en adoptant des méthodes de gestion durable des sols afin de contribuer à l'amélioration des moyens d'existence et des conditions de vie des populations. L'aide du FEM visera essentiellement à financer le surcoût convenu d'une accélération des mesures prises au niveau des pays pour promouvoir la gestion durable des terres et préserver, conserver et rétablir ainsi la structure et l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes, réduire les émissions de dioxyde de carbone et améliorer la fixation du carbone, ou encore stabiliser l'accumulation et les rejets de sédiments dans les masses d'eau.» Un programme d'activités dynamique a été lancé depuis l'adoption de ce programme d'opérations.

## **III. SATISFAIRE LES BESOINS DU PROGRAMME DU FEM ET DES PAYS**

4. Le domaine d'intervention «dégradation des sols» ayant été adopté notamment en raison des difficultés que rencontraient les pays pour concevoir des activités dans un secteur rattaché à d'autres domaines d'intervention du FEM, le Secrétariat a tout de suite pris des mesures pour aider ces pays à accélérer la préparation d'activités répondant à leurs préoccupations immédiates. Il fallait également les aider à aborder la gestion nationale de leurs ressources naturelles par thème plutôt que par secteur. Plusieurs pays avaient commencé à s'acquitter de leurs obligations au titre de la CNULD, mais n'avaient pas la capacité d'intégrer la gestion durable des terres à leurs stratégies globales de gestion des ressources naturelles. Pour relever ces défis, il fallait créer un cadre propice à un dialogue transsectoriel entre les différents utilisateurs des ressources naturelles. Aussi était-il important de prendre en compte les priorités immédiates, à savoir:

- a) aider les pays à relever sans tarder les défis de la dégradation des sols en accélérant l'exécution des projets et en établissant un dialogue transsectoriel entre les utilisateurs de ressources naturelles;
- b) aider les pays à mettre en place des politiques, une législation et des institutions favorisant l'adoption d'une approche intégrée de la gestion durable des sols à l'échelle nationale;
- c) aider les pays à développer les capacités requises pour adopter et promouvoir la gestion durable des sols et s'acquitter de leurs obligations au titre de la CNULD;
- d) aider les pays à monter des projets viables et à mobiliser des ressources pour les financer.

Les activités suivantes ont été exécutées à cet effet. L'annexe au présent rapport rend compte des projets approuvés et exécutés pendant FEM-3 et pendant la première année de FEM-4 (en cours) dans le domaine de la dégradation des sols.

#### ***Programme d'opérations pour une gestion durable des sols***

5. Le programme d'opérations pour une gestion durable des sols a été approuvé en mai 2003. Durant la période couverte par la troisième reconstitution des ressources du FEM (2002-2006), il a permis de mener des activités ouvrant droit au financement du surcoût des mesures destinées à s'attaquer aux causes profondes de la dégradation des sols et à ses méfaits sur la stabilité, les fonctions et les services des écosystèmes, et sur le moyens d'existence et les conditions de vie des populations, en appliquant des modes de gestion durable des sols. L'élaboration de ce programme d'opérations et son adoption par le Conseil du FEM font suite à la décision 6/COP.6, paragraphe 3 (ICCD/COP(6)/11/Add.1).

6. Ce programme d'opérations met l'accent sur trois grands systèmes de production (agriculture, sylviculture et élevage) et sur les rapports qu'ils entretiennent, et il contribue à réaliser pleinement et efficacement l'objectif de la CNULD. Il s'agit précisément d'«appliquer des stratégies intégrées à long terme axées simultanément, dans les zones touchées, sur l'amélioration de la productivité des terres et sur la remise en état, la conservation et la gestion durable des ressources en terres et en eau, et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie, en particulier au niveau des collectivités» (article 2.2 de la Convention).

7. Pour FEM-4, le Conseil a décidé d'adopter de nouvelles stratégies dans les différents domaines d'intervention<sup>1</sup>. Ces stratégies déterminent clairement les priorités stratégiques sur lesquelles s'articuleront les activités pendant FEM-4 (2006-2010). Elles remplacent les programmes d'opérations existants.

---

<sup>1</sup> Stratégie dans les domaines d'intervention et programmation stratégique pour FEM-4 (document GEF/C.31/10)

### ***Rapports et programmes d'action nationaux***

8. En approuvant le programme d'opérations pour une gestion durable des sols, le Conseil a précisé que «l'élaboration des plans d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux ainsi que celle des rapports nationaux [seraient] considérées comme des composantes des projets de renforcement des capacités à financer dans le cadre du programme d'opérations»<sup>2</sup>. La Conférence des parties s'est félicitée de cette décision du Conseil dans sa décision 6/COP.7, paragraphe 11 (ICCD/COP(7)/16/Add.1). À ce jour, le FEM a financé l'élaboration de rapports nationaux dans le cadre des projets suivants:

Intitulé du projet	Entité d'exécution	Montant du financement du FEM (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)
Aide au renforcement des capacités pour la préparation de rapports nationaux et de fiches nationales par les pays africains parties à la CNULD	BM/FIDA	1,05	0,9
Aide au renforcement des capacités pour la présentation des troisièmes rapports nationaux au CRIC-5/COP-8 (pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe centrale et orientale)	FIDA	0,69	0,51
Aide au renforcement des capacités pour la présentation des troisièmes rapports nationaux au CRIC-5/COP-8 (Asie et Pacifique)	PNUD	0,56	0,45

9. En 2002, les instances de la CNULD ont recensé 47 pays n'ayant pas encore finalisé leurs programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification comme le prévoit l'article 9 de la Convention<sup>3</sup>. Tous les pays recensés font partie des pays les moins avancés (PMA) ou des petits États insulaires en développement (PEID). Ces pays manquent de capacités générales dans le

---

<sup>2</sup> Compte rendu conjoint des présidents, réunion du Conseil du FEM, 14-16 mai 2003, décision sur le point 7 de l'ordre du jour *Programme d'opérations sur la gestion durable des sols*.

<sup>3</sup> Il s'agit de 14 pays d'Afrique, 7 d'Asie, 13 du Pacifique et 13 d'Amérique latine et des Caraïbes.

domaine de l'environnement et des autres secteurs concernés, et ne prennent pas pleinement en compte l'importance de la Convention en tant qu'instrument au service du développement durable. Le PNUD a élaboré, en collaboration avec les Secrétariats de la CNULD et du FEM, le projet pour les PMA et les PEID intitulé «Renforcement des capacités et internalisation de la gestion durable des sols». Ce projet-cadre permet la mise en oeuvre de différents sous-projets d'élaboration et de finalisation des programmes d'action nationaux dans le contexte plus large du renforcement des capacités pour une gestion durable des sols. Le FEM a financé ce projet à hauteur de 29 millions de dollars et mobilisé 30,95 millions de dollars de cofinancement de source nationale et internationale.

### ***Aide du FEM à l'appui des programmes d'action nationaux, régionaux et sous-régionaux***

10. Tous les projets de lutte contre la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides qui sont présentés dans le cadre du domaine d'intervention «dégradation des sols» doivent correspondre aux priorités nationales et/ou régionales établies dans les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et/ou régionaux ou dans d'autres dispositifs nationaux de lutte contre la désertification et le déboisement. Nombre de ces programmes d'action sont institutionnellement rattachés à des entités en charge de l'environnement au sein des administrations nationales, sont isolés et manquent de ressources financières. Le FEM s'efforce donc tout particulièrement de faire entrer les priorités des programmes d'action nationaux dans le cadre des dispositifs de planification et de politiques sectorielles des pays, et encourage leur harmonisation pour éviter de créer de nouveaux conflits d'usage des terres.

11. Pendant FEM-3, les interventions ont été surtout consacrées à un renforcement ciblé des capacités et à l'application de modes innovants et locaux de gestion durable des sols. Ces orientations ont débouché sur la constitution d'un portefeuille diversifié de projets innovants qui ont permis d'expérimenter des formules telles que les partenariats programmatiques ou les mécanismes de financement obéissant aux lois du marché (la rémunération des services environnementaux par exemple). Au-delà leur qualité technique, on s'est assuré que ces projets correspondaient aux priorités fixées dans les programmes d'action nationaux, régionaux et sous-régionaux, selon le cas. Suite à une analyse du portefeuille de FEM-3, il a été recommandé de circonscrire la portée des interventions de FEM-4 en s'appuyant sur les résultats de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et notamment sur le Rapport de synthèse sur la désertification, qui en fait partie.

### ***Initiatives du FEM à l'appui des activités de lutte contre la désertification et la dégradation des sols***

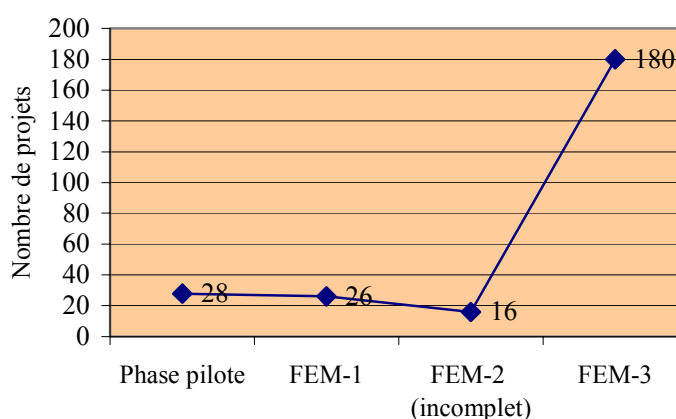
*A – Activités recoupant d'autres domaines d'intervention.*

12. Depuis sa création en 1991, le FEM intervient sur la dégradation des sols dans le cadre des domaines d'intervention «diversité biologique», «changements climatiques» et «eaux internationales». Une analyse approfondie des portefeuilles de la phase pilote, de FEM-1, FEM-2 et FEM-3 (1991 à 2006) a permis de recenser les projets qui font de la dégradation des sols une menace pesant sur le patrimoine écologique mondial. La figure 1 montre que les effets de la



dégradation des sols sur l'environnement mondial sont de plus en plus reconnus. Tel est notamment le cas de la période couverte par la dernière reconstitution des ressources du FEM.

Figure 1: Évolution du nombre de projets en rapport avec la dégradation des sols



13. Durant la première décennie de son existence (1991-2000), le FEM a investi au total près de 624,1 millions de dollars dans 80 projets ayant un lien transsectoriel avec la dégradation des sols. Mais on estime à environ 50 millions de dollars seulement le montant affecté spécifiquement aux activités de lutte contre la dégradation des sols pendant cette période. L'analyse du portefeuille des projets de FEM-3 (2002-2006) a fait ressortir 180 projets ayant un lien avec la lutte contre la dégradation des sols. Le montant spécifiquement affecté à ce secteur est estimé à 197,3 millions de dollars. Un montant de 2 697,3 millions de dollars a été mobilisé au titre de ces projets sous forme de cofinancement.

*B – Activités dans le domaine d'intervention «dégradation des sols»: Aide du FEM au titre des projets et programmes entrepris à l'initiative des pays*

14. Le FEM a adopté les deux priorités stratégiques suivantes pour la gestion durable des sols pendant FEM-3:

- a) Le renforcement des capacités au niveau local, national et régional sera initialement centré sur les activités lancées à l'initiative des pays en vue de créer le contexte (c.-à-d. par des réformes des politiques publiques du cadre réglementaire) et la capacité institutionnelles nécessaires pour soutenir la gestion durable des sols.
- b) Les interventions menées sur le terrain contre la dégradation des sols à l'échelle locale regrouperont différentes mesures visant à améliorer les moyens d'existence et les conditions de vie des populations locales, et à préserver et/ou rétablir la stabilité, les fonctions et les services des écosystèmes par l'adoption de modes de gestion durable des sols. Il s'agira de projets pilotes ou témoins axés sur l'agriculture écologiquement

viable, la gestion durable des pâturages/parcours naturels, et la gestion des forêts et des zones boisées.

15. Le niveau de programmation proposé pour financer les activités de prévention et de lutte contre la dégradation des sols (500 millions de dollars) a été approuvé dans le cadre de la troisième reconstitution des ressources du FEM. La moitié de ce montant a été programmée et affectée sous forme de ressources nouvelles et additionnelles au domaine d'intervention «dégradation des sols» (désertification et déboisement); l'autre moitié est prévue pour les activités de lutte contre la dégradation des sols, sur la base des niveaux de référence retenus pour les autres domaines d'intervention du FEM.

16. Pendant FEM-3, 39 projets ont été approuvés dans le domaine de la dégradation des sols, (26 de grande envergure et 13 de moyenne envergure). Un tableau comportant tous les projets approuvés est joint en annexe 1. Au total, 241,2 millions de dollars destinés à financer le surcoût des projets ont été approuvés par le Conseil du FEM (pour les projets de grande envergure) et par le directeur général (pour les projets de moyenne envergure). Ces ressources du FEM ont permis de mobiliser 1 081,15 millions de dollars de cofinancement de source nationale et internationale. Ce sont donc plus de 1,3 milliard de dollars qui ont été investis dans la gestion durable des sols durant les quatre dernières années grâce à l'appui du FEM.

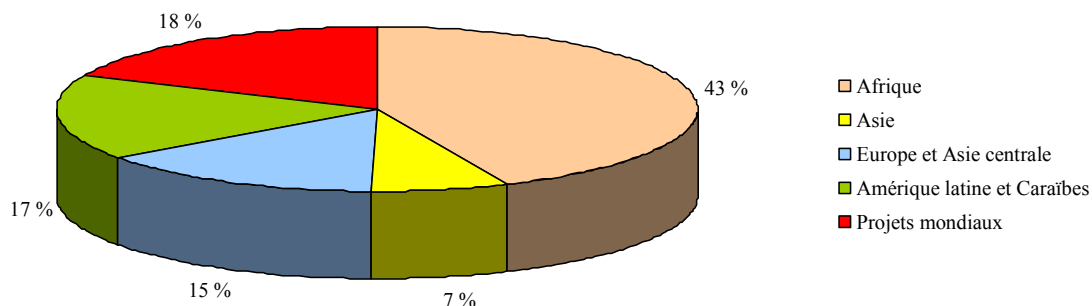
#### ***Répartition régionale des financements dans le domaine de la dégradation des sols***

17. Le tableau 1 donne un aperçu de la répartition géographique des ressources consacrées aux domaines d'intervention «dégradation des sols» pendant FEM-3, 43 % des financements du FEM allant à l'Afrique subsaharienne, environ 20 % à chacune des régions Amérique latine et Caraïbes, et Europe de l'Est et Asie centrale, et 7 % à l'Asie. Aucun projet n'a été financé dans les régions Méditerranée et Moyen-Orient.

*Tableau 1: Répartition géographique des financements alloués au domaine d'intervention «dégradation des sols» pendant FEM-3 (en millions de dollars)*

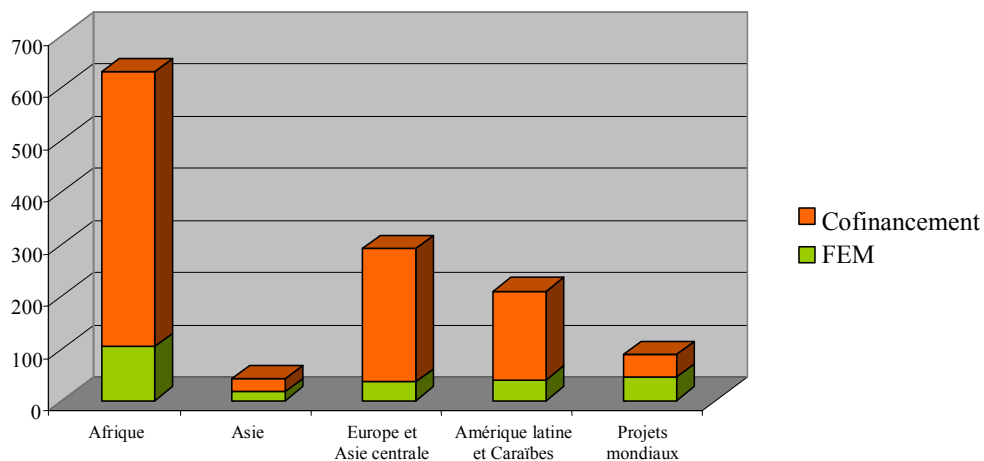
Région	Montant total des financements du FEM	Montant total des cofinancements
Afrique	104	527,4
Asie	16,7	25
Europe de l'Est et Asie centrale	35,55	256,8
Amérique latine et Caraïbes	40,04	170,09
Projets mondiaux	44,15	43,1
Total	240,44	1 022,39

**Figure 2: Répartition géographique des financements alloués par le FEM au domaine d'intervention « dégradation des sols » pendant FEM-3 (en %)**



18. La figure 3 présente la répartition géographique de l'ensemble des financements directs et indirects du FEM dans le domaine de la gestion durable des sols. Les projets exécutés dans les régions Europe de l'Est et Asie centrale, Afrique et Amérique latine ont les meilleurs ratios de cofinancement (respectivement, 7,2, 5,1 et 4,2 dollars mobilisés pour 1 dollar financé par le FEM). Le niveau de cofinancement est le plus élevé en Afrique subsaharienne.

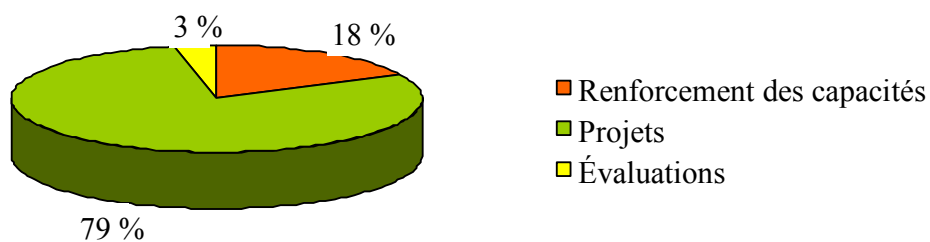
**Figure 3: Répartition géographique de l'ensemble des financements consacrés au domaine d'intervention « dégradation des sols » pendant FEM-3 (en millions de dollars)**



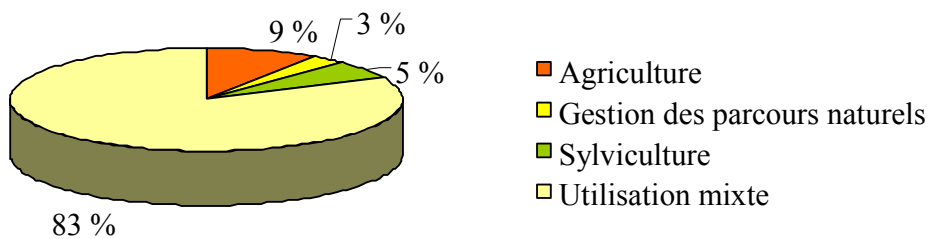
19. S'il est vrai que la répartition des financements pendant FEM-3 reflète le ciblage régional de la CNULD sur les «pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique», pour FEM-4 et au-delà, on s'attachera à encourager la participation des pays affectés qui n'ont pas encore sollicité l'aide de l'institution.

### ***Répartition thématique des financements du FEM***

#### **Répartition des financements par type d'intervention pendant FEM-3**

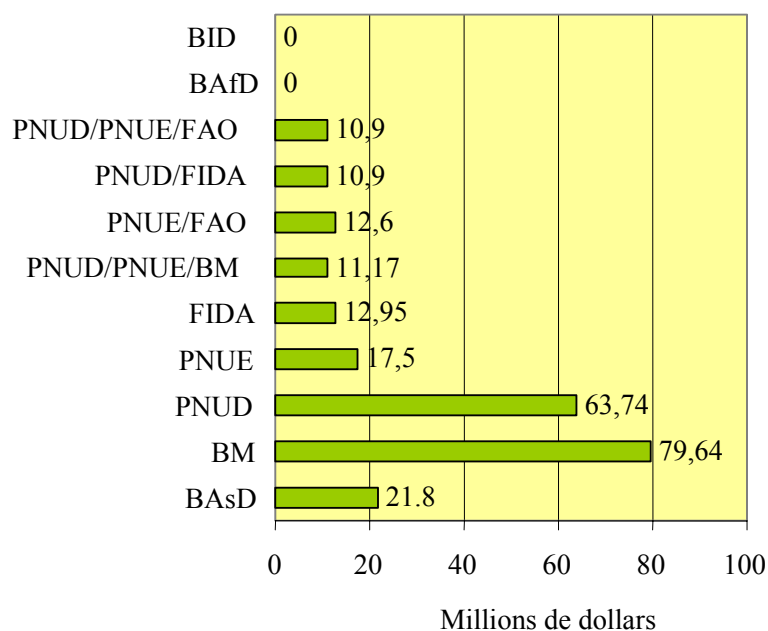


#### **Répartition des financements par mode d'utilisation du sol pendant FEM-3**



## Répartition des financements du FEM par Agent et Organisme d'exécution

### Allocation des ressources par Entité d'exécution pendant FEM-3



### Programme national de partenariat pour une gestion durable des sols

20. L'adoption du domaine d'intervention «dégradation des sols» a donné au FEM une nouvelle occasion de montrer le bien-fondé d'une gestion intégrée des terres et de l'eau à l'échelle nationale, la gestion durable des sols supposant nécessairement une approche globale dans laquelle différents utilisateurs de ressources se retrouvent sur les mêmes objectifs pour préserver l'intégrité écologique des terres, leur patrimoine de base commun. Plusieurs éléments militent indiscutablement en faveur de la formule des partenariats nationaux pour appliquer des modes de gestion durable des sols. D'abord, cette gestion suppose une approche coordonnée s'inscrivant sur une durée plus longue que la plupart des projets classiques, dont l'exécution s'étale sur trois à cinq ans. Cela transcende la capacité de chacune des organisations et institutions prises individuellement aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Ensuite, pour mettre en œuvre un programme d'aussi longue haleine, il faut d'emblée prendre des engagements financiers non négligeables. Un tel niveau d'engagement serait hors de la portée de tout pays ou partenaire pris individuellement. Enfin, beaucoup de pays en développement partenaires du FEM ne partant pas du même niveau, chaque pays doit pouvoir préparer et appliquer un programme de gestion durable des sols correspondant à ses besoins et à ses capacités sans être contraint de s'aligner sur le calendrier des autres, un facteur à l'origine de l'échec de plusieurs projets dans le passé.

21. Pendant FEM-3, 50 millions de dollars ont été réservés et approuvés pour les programmes nationaux de partenariat des pays d'Asie centrale (Kirghizistan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan et Tadjikistan), du Burkina Faso, de la Namibie et de Cuba.

#### ***Le défi de la gestion durable des forêts dans le domaine d'intervention «dégradation des sols»***

22. Du fait de l'accroissement exponentiel de la population de nombre de pays en développement, les ressources forestières sont mises à mal comme elles ne l'ont jamais été (empiètement des cultures vivrières sur les zones forestières, collecte de bois de feu pour la préparation des repas et de bois d'œuvre pour la construction d'habitations, exploitation grandissante des espèces végétales forestières à des fins médicinales), au point que la dégradation des forêts et le déboisement sont devenus les principaux facteurs de dégradation des sols dans les régions arides, semi-arides, subhumides et humides. Douze des 25 projets mis en œuvre depuis l'approbation du programme d'opérations (n°15 no such reference in English version) sont axés, en totalité ou en partie, sur la gestion durable des forêts. À ce jour, le FEM a engagé au total 86,2 millions de dollars et mobilisé 535,31 millions de dollars de cofinancement en faveur de ces projets. Par ailleurs, la plupart des pays associés au projet pour les PMA et les PEID, dont le PNUD doit assurer l'exécution, sont situés dans des régions humides, et la gestion durable des forêts constituera un volet majeur des activités de gestion durable qui seront entreprises. Les projets se répartissent de manière équilibrée entre l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine (Kazakhstan, Brésil, Chine, Venezuela, Nicaragua, Namibie, Indonésie, République dominicaine, républiques d'Asie centrale, Burundi, Éthiopie et Kenya).

#### **IV. APPLICATION DE LA STRATÉGIE POUR FEM-4 DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION «DÉGRADATION DES SOLS» (2007-2010)**

23. La somme de 300 millions de dollars a été affectée à la dégradation des sols dans le cadre de la quatrième reconstitution des ressources du FEM. Pour garantir un processus consultatif élargi d'établissement des priorités dans l'emploi de ces ressources, la directrice générale du FEM a mis sur pied un comité technique consultatif, conseillé par un comité consultatif sur les stratégies chargé de la coordination générale des comités techniques de tous les domaines d'intervention. Le comité consultatif en charge de la dégradation des sols était composé de trois experts indépendants sélectionnés parmi ceux proposés par les membres du Conseil, un représentant du Secrétariat de la CNULD, un membre du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP), et un membre du Secrétariat du FEM qui jouait le rôle de secrétaire technique et de facilitateur du comité technique consultatif.

24. Cette collaboration a abouti à l'adoption d'une stratégie pour le domaine d'intervention «dégradation des sols»<sup>4</sup> axée sur deux objectifs stratégiques qui consistent à mettre en place des politiques et des institutions permettant de prévenir et combattre la dégradation des sols et de mener des actions efficaces sur le terrain.

---

<sup>4</sup> Stratégies dans les domaines d'intervention et programmation stratégique pour FEM-4 (document GEF/C.31/10).

*Objectif stratégique 1:*

Créer un environnement porteur qui intégrera systématiquement la gestion durable des sols aux politiques et méthodes de développement à l'échelle régionale, nationale et locale.

*Objectif stratégique 2:*

Exécuter à plus grande échelle les projets de gestion durable des sols qui ont des effets positifs aussi bien sur l'environnement mondial que sur les moyens d'existence des populations locales.

25. Les secteurs prioritaires pendant FEM-4 seront déterminés par les trois principaux facteurs de dégradation directe des écosystèmes visés dans l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (changement d'affectation des sols, consommation des ressources naturelles et changement climatique). Tous les projets prendront en compte les effets du changement climatique, partie intégrante des mesures de gestion durable des sols.

26. Les investissements du FEM dans le domaine de la dégradation des sols articuleront sur: 1) des projets et programmes consacrés aux zones agro-écologiques critiques et, 2) des formules novatrices de gestion durable des sols qui éclaireront le FEM sur les priorités à retenir au-delà de FEM-4.

27. Les ressources financières de FEM-4 étant limitées, trois programmes stratégiques seulement ont été retenus dans la stratégie pour le domaine d'intervention «dégradation des sols», à savoir:

**Programme stratégique 1: Appui à l'agriculture écologiquement viable et à la gestion des parcours naturels**

28. Ce programme comportera les trois composantes suivantes:

- a) *Gestion des terres arides dans les zones sujettes à des conflits d'usage:* Cette composante mettra l'accent sur les écozones arides et semi-arides là où les écosystèmes sont gravement menacés et où les conflits d'usage entre éleveurs pratiquant le pastoralisme, agriculteurs et autres utilisateurs des ressources se multiplient. La faible productivité primaire de ces zones est la principale contrainte. Elle entraîne soit leur surexploitation soit leur sous-utilisation et leur abandon. La qualité du cadre favorisant les activités de gestion durable des sols varie d'un pays à l'autre. D'une façon générale, les services compétents peinent à gérer les aspects transsectoriels de façon intégrée. Les écosystèmes de ces zones sont gravement menacés et dégradés, et une intensification ciblée des mesures à l'appui d'une gestion durable des sols sera nécessaire pour y remédier. Les principales régions concernées par cette composante sont l'Afrique du Nord et le Sahel, les zones arides d'Asie (dont l'Iran et la Mongolie) et le Moyen-Orient.
- b) *Gestion des terres semi-arides et subhumides à utilisation mixte dans les zones sujettes à la grave érosion et à l'appauvrissement des sols:* Cette composante portera essentiellement sur la protection des prairies/herbages abritant une grande biodiversité et des écosystèmes de *savane* et de *cerrado* dont vivent un nombre important de petits

agriculteurs pauvres. Les principaux problèmes qui se posent dans ces zones tiennent au grand morcellement des usages et de la propriété des terres, du fait de la densité démographique. Le cadre devant favoriser les activités de gestion durable des sols est généralement précaire, mais il varie largement d'un pays à l'autre; certains pays disposent des capacités institutionnelles et professionnelles requises pour gérer des activités transsectorielles faisant intervenir plusieurs éléments du paysage (eau, sol, prairie, faune, flore et espaces boisés), ce qui n'est pas le cas pour beaucoup d'autres. Les principales régions concernées par cette composante sont les régions semi-humides d'Afrique (zones sahélo-soudanaises et soudanaises) et les prairies arborées d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

- c) *Gestion durable des écosystèmes de montagne*: Cette composante portera essentiellement sur la protection des écosystèmes et des paysages de montagne importants du point de vue socioéconomique et environnemental. La protection des ressources en eau, la prévention de l'érosion des sols, la gestion intégrée des terres et des bassins hydrographiques, et la stabilisation des systèmes agricoles, pastoraux et forestiers sont au coeur de cette composante. La prise en compte des aspects liés à la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique et à la protection des masses d'eau internationales doit obéir à une approche intégrée. Les principales régions concernées par cette composante sont les plateaux et versants de l'Afrique de l'Est et du Nord-est, des Andes, du Caucase et de l'Hindu Kush-Himalaya.

## **Programme stratégique 2: Appui à la gestion durable des forêts dans les zones d'activité économique**

29. Ce programme accompagnera les approches paysagères de la gestion des espaces boisés et des lisières des forêts humides, et de la réduction du morcellement des forêts. Pendant FEM-4, il contribuera à: a) renforcer les politiques et institutions nationales qui favorisent la gestion des ressources de la forêt et des espaces boisés dans les zones d'activité économique; b) définir des stratégies visant à prévenir la dégradation des espaces boisés et des lisières des forêts, et le morcellement des massifs forestiers, dus principalement à l'extension des terres cultivées, à l'intensification de l'activité pastorale et aux ponctions non viables de bois de feu; et c) réappliquer à des zones plus vastes les modes de gestion durable des forêts qui ont donné de bons résultats, afin de rétablir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Les écosystèmes de la *savane*/du *cerrado* et du *miombo*, les forêts morcelées et les lisières des forêts humides seront prioritaires. Les aspects liés au changement climatique et à la biodiversité dans les écosystèmes des forêts et des espaces boisés pourraient entrer dans le cadre de ce programme. Les principales régions concernées sont les lisières et les zones tampons des bassins du Congo et de l'Amazone, l'Asie du Sud-Est, les forêts sèches et les forêts d'altitude d'Amérique centrale et le *Chaco* en Amérique du Sud.



### **Programme stratégique 3: Appui aux formules nouvelles et innovantes de gestion durable des sols**

30. Ce programme mettra l'accent sur la création d'une masse de connaissances scientifiques et techniques sur des questions nouvelles – pour faciliter le futur examen des stratégies de FEM-5 et pour renforcer les opérations du FEM dans le domaine d'intervention «dégradation des sols». Les principaux thèmes ci-après ont été retenus:

- a) types de systèmes d'incitation ou de régimes fiscaux à appliquer pour recouvrer et réinvestir le produit de la rente du patrimoine foncier et promouvoir la gestion durable des sols;
- b) examen et évaluation des faits nouveaux qui montrent qu'il existe un lien entre la régularisation du régime d'occupation des sols et la gestion durable des terres et des ressources naturelles;
- c) activités dites LULUCF (utilisation des sols, changement d'affectation des terres et foresterie) comme moyen de préserver les puits de carbone et d'éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES) (font intervenir conjointement les domaines d'intervention «diversité biologique», «changements climatiques» et «dégradation des sols»); et
- d) mise en place de mesures de sauvegarde et de normes de certification librement acceptées pour une production durable de biomasse (fait intervenir conjointement les domaines d'intervention «diversité biologique», «changements climatiques» et «dégradation des sols»).

31. L'approche-programme s'appliquera aux régions Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Amérique latine et Caraïbes et Asie. Un programme mondial pour un aménagement durable de la forêt viendra également compléter les programmes régionaux.

## V. ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU FEM LIÉES AUX PROJETS SUR LA DÉGRADATION DES SOLS

32. À sa réunion de juin 2007, le Conseil a examiné la formule d'un mécanisme de gestion à objectifs de résultat pour le FEM. Un de ses documents de travail <sup>5</sup>, expose les fondements théoriques et méthodologiques de la façon dont l'institution du FEM entend procéder pour mesurer le degré de réalisation des objectifs de résultat retenus, et décrit le travail de suivi connexe que le Secrétariat assurera en collaboration avec les Entités d'exécution.

33. Le mécanisme de gestion à objectifs de résultat s'appliquera à FEM-4. Il comprend des activités et rapports de suivi au niveau de l'organisation (niveau institutionnel), des programmes (niveau des domaines d'intervention) et des projets. Ce mécanisme s'appuie sur les programmes stratégiques définis dans le cadre des stratégies pour les domaines d'intervention pendant FEM-4 et sur les indicateurs qui y sont liés. Il s'articulera sur le nouveau cycle de projet approuvé par le Conseil<sup>6</sup>.

34. En mettant au point un tel mécanisme, l'un des principaux objectifs est de faire passer l'institution d'une «logique d'approbation de projets» à une «culture de résultats». Il s'agit de ne plus calquer la conception et l'élaboration des projets sur des «plans types» et d'adopter une approche modulable axée sur les résultats et visant à avoir des effets et impacts réels pendant l'exécution des projets.

35. Les instruments de planification et de suivi seront des éléments fondamentaux du mécanisme de gestion à objectifs de résultat. Assortis d'objectifs de résultat et d'indicateurs précis dans chacun des domaines d'intervention, les programmes stratégiques élaborés pour FEM-4 constituent un instrument de planification important qui permettra au FEM de chercher à obtenir des résultats clairement définis, qui contribueront à son impact global. Les rapports de suivi des activités exécutées constituent le deuxième élément au coeur de ce mécanisme. Plusieurs outils sont à l'étude dans ce domaine.

36. Dans la perspective d'une amélioration du suivi et de l'évaluation au niveau des projets, des programmes et du portefeuille du domaine d'intervention «dégradation des sols», le projet de moyenne envergure *Des résultats pour la gestion durable des sols* revêtira une importance stratégique dans la mesure où il permettra de mettre en place un système d'indicateurs couvrant les interventions dans l'ensemble du domaine d'intervention. L'atelier de lancement de ce projet s'est tenu en juillet 2007.

37. Durant l'exercice 08, le Bureau de l'évaluation dressera le quatrième bilan global du FEM (OPS-4) qui comprendra un examen du domaine d'intervention «dégradation des sols».

---

<sup>5</sup> *Mécanisme de gestion à objectifs de résultat* (document GEF/C.31/11)

<sup>6</sup> *Cycle de projet du FEM* (document GEF/C.31/7)

**ANNEXE: PORTEFEUILLE DES PROJETS APPROUVÉS DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION «DÉGRADATION DES SOLS»  
PENDANT FEM-3**

N°	Entité d'exécution	Type de projet	Région	Pays	Intitulé du projet	Total du financement du FEM (dont PDF-B et allocation pour frais)	Cofinancement (en millions de dollars)	Date d'approbation du Conseil	Date d'agrément du DG	Ratio de cofinancement pour 1 USD financé par le FEM	Objectif du projet
1	Banque mondiale	FSP	AFR	Nigéria	Programme national de développement de Fadama II	11,24	44,32	Juillet 04	Janvier 06	4,3	Accroître la productivité des zones de Fadama et renforcer les moyens d'existence qu'elles soutiennent par la gestion durable des terres et de l'eau.
2	Banque mondiale	FSP	AFR	Burundi	Projet de réhabilitation du secteur agricole et de gestion durable des terres	5,79	37	Mai 04	Juillet 04	6,92	Réduire la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire en redynamisant le secteur agricole et en renforçant la base de ressources naturelles de la production agricole.
3	PNUD	FSP	GLO	Projet mondial	Renforcement des capacités et inclusion systématique de la gestion durable des sols dans les programmes de travail: Projet cadre en faveur des PMA et des PEID	32,77	30,95	Mai 04	Août 04	1,06	Renforcer les capacités et internaliser l'atténuation de la dégradation des sols par une gestion durable des terres dans certains PMA et PEID.
4	Banque mondiale	FSP	LAC	Brésil	Reconstitution des écosystèmes des forêts riveraines à Sao Paolo	7,68	11,87	Juillet 04	Avril 05	1,68	Promouvoir l'élaboration d'outils, de mécanismes et d'approches pour chacune des régions de l'État de Sao Paolo, en vue de faciliter et encourager la reconstitution à grande échelle des forêts riveraines de cours d'eau.
5	PNUE	FSP	GLO	Projet mondial	Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA)	8,1	9,06	Nov. 04	Déc. 05	1,3	Élaborer et appliquer des stratégies, des outils et des modes d'examen et de quantification de la nature, ampleur et gravité de la dégradation des terres et de la capacité d'adaptation générale des écosystèmes des zones arides dans l'espace et dans le temps.

Note : MSP = Projet de moyenne envergure ; FSP = Projet de grande envergure ; AFR = Afrique ; GLO = Mondial ; ECA = Europe de l'Est et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; et BM = Banque mondiale

N°	Entité d'exécution	Type de projet	Région	Pays	Intitulé du projet	Total du financement du FEM (dont PDF-B et allocation pour frais)	Cofinancement (en millions de dollars)	Date d'approbation du Conseil	Date d'agrément du DG	Ratio de cofinancement pour 1 USD financé par le FEM	Objectif du projet
6	FIDA	FSP	LAC	Brésil	Projet de gestion durable des terres dans le Sertão semi-aride	6,81	9,23	Nov. 04	Nov. 05	1,48	Intégrer une approche transsectorielle aux activités de production et de réduction de la pauvreté financées par l'État au profit des familles démunies des zones rurales, dans le droit fil des priorités du Brésil en matière de gestion durable des ressources naturelles.
7	Banque mondiale	FSP	ECA	Kazakhstan	Projet de reboisement et de protection des forêts	5,45	58,8	Juin 05	Oct. 05	11,76	Mettre en place des services environnementaux et économiques par une utilisation plus durable, une productivité accrue et une préservation renforcée des forêts et des ressources connexes des parcours naturels, en mettant l'accent sur la forêt de pins du nord-est et les espaces boisés de Saxaul.
8	Banque mondiale	FSP	AFR	Guinée	Gestion de proximité des terres	8,0	34,4	Juin 05	Mai 06	4,91	Aider à faire reculer la pauvreté en milieu rural en renforçant les capacités au niveau des Communautés de développement rural.
9	Banque mondiale	FSP	Asie	Bhoutan	Mécanisme et incitations multisectoriels pour la gestion durable des terres	8,68	8,23	Sept. 05	Nov. 05	1,2	Encourager le recours à des mécanismes innovants pour améliorer les méthodes de gestion durable des sols ayant des effets positifs sur l'environnement local, régional et mondial.
10	PNUD	FSP	AFR	Niger	Cogestion durable des ressources naturelles de l'Air et du Ténéré	4,61	5,24	Sept. 05	Juin 06	1	Lutter contre la dégradation des terres et préserver les écosystèmes sahariens du nord du Niger en intégrant les processus de développement local et de décentralisation.
11	PNUD	FSP	LAC	Nicaragua	Gestion durable des sols dans les zones en état de dégradation sujettes à la sécheresse	3,64	17,49	Sept. 05	Nov. 05	5,3	Créer les mécanismes de gouvernance, les conditions financières et la base de connaissances favorisant l'ancrage et l'adoption à grande échelle de modes de gestion durable des terres dans les zones rurales du Nicaragua.

Note : MSP = Projet de moyenne envergure ; FSP = Projet de grande envergure ; AFR = Afrique ; GLO = Mondial ; ECA = Europe de l'Est et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; et BM = Banque mondiale

N°	Entité d'exécution	Type de projet	Région	Pays	Intitulé du projet	Total du financement du FEM (dont PDF-B et allocation pour frais)	Cofinancement (en millions de dollars)	Date d'approbation du Conseil	Date d'agrément du DG	Ratio de cofinancement pour 1 USD financé par le FEM	Objectif du projet
12	PNUD	FSP	LAC	République dominicaine	Dégradation des sols dans le Haut Sabana Yegua	4,98	25,46	Avril 05	Sept. 05	6	Faciliter la gestion durable des sols dans le Haut Sabana Yegua en mettant en place des politiques, des méthodes et des incitations pour des activités viables aux plans financier et environnemental en harmonie avec les recommandations relatives à l'utilisation des sols et avec les conditions bioclimatiques de l'écosystème.
13	PNUD/BM/PNUE	FSP	AFR	Namibie	Programme de partenariat national	11,17	51,99	Nov. 05	3 projets en cours d'examen	5,7	Supprimer les obstacles à la gestion durable des sols, et mobilisation progressive du Gouvernement namibien, de la communauté des bailleurs de fonds et des populations locales en vue d'investissements dans ce domaine, pour reproduire à plus grande échelle les modèles de gestion concluants.
14	PNUD/FAO/PNUE	FSP	LAC	Cuba	Appui à la mise en œuvre du Programme national cubain de lutte contre la désertification et la sécheresse (NPCDD) – Programme de partenariat national	10,9	79,44	Nov. 05	Chacun des projets sera agréé/approuvé	8	Appuyer la prise en compte systématique des principes de gestion durable des sols dans les cadres de planification nationaux, régionaux et locaux, et le renforcement des capacités, et mener des interventions propres aux sites pour mettre en évidence des méthodes de prévention de la dégradation des sols et de préservation et de rétablissement de l'intégrité des écosystèmes.
15	PNUE/FAO	FSP	AFR	Projet régional (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Sierra Leone)	Projet de gestion intégrée des ressources naturelles du massif du Fouta Djallon (FDH-INRM) (1 <sup>ère</sup> de deux tranches)	12,6	33	Nov. 05		4	Préserver et utiliser durablement le bassin hydrographique international et la biodiversité du massif du Fouta Djallon.

Note : MSP = Projet de moyenne envergure ; FSP = Projet de grande envergure ; AFR = Afrique ; GLO = Mondial ; ECA = Europe de l'Est et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; et BM = Banque mondiale

N°	Entité d'exécution	Type de projet	Région	Pays	Intitulé du projet	Total du financement du FEM (dont PDF-B et allocation pour frais)	Cofinancement (en millions de dollars)	Date d'approbation du Conseil	Date d'agrément du DG	Ratio de cofinancement pour 1 USD financé par le FEM	Objectif du projet
16	BM	FSP	AFR	Cameroun	Promotion de la gestion durable du secteur agropastoral et des terres dans le cadre du Programme national de développement participatif (PNDP)	6,92	92	Nov. 05	Avril 06	10	Réduire la pauvreté et promouvoir le développement rural durable au Cameroun en renforçant les structures de gouvernance locales et en responsabilisant les populations des zones rurales, y compris les groupes marginalisés.
17	BM	FSP	AFR	Kenya	Productivité agricole et gestion durable des sols	11,28	72,8	Nov. 05		7	Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles pour un niveau plus élevé de productivité et de revenus pour les agriculteurs ruraux du Kenya.
18	PNUD	FSP	LAC	Argentine	Gestion durable des écosystèmes arides et semi-arides pour lutter contre la désertification en Patagonie	6,03	26,6	Février 06	Avril 07	2,7	Combattre la désertification en Patagonie par l'adoption de modes d'utilisation durable des sols, en visant à rétablir pleinement l'intégrité, la stabilité et les fonctions des écosystèmes, dans le cadre du développement durable de la région.
19	PNUD	FSP	Asie	Pakistan	Assurer une gestion durable des terres pour lutter contre la désertification (Phase 1)	2,55	9,20	Juin 06	En cours d'examen	3,6	Lutter contre la désertification et le déboisement au Pakistan en renforçant les capacités institutionnelles et en créant un cadre propices à l'utilisation durable des terres et en menant sur le terrain des interventions intégrées et durables axées sur la gestion durable de l'utilisation des terres, en visant à reconstituer les écosystèmes dégradés.
20	BM	FSP	AFR	Mauritanie	Gestion de proximité des bassins hydrographiques	6,92	58,60	Février 06	Mai 06	8,5	Introduire des modes de gestion durable des sols aux échelles locale et régionale (commune), pour limiter la dégradation des sols et la désertification et préserver les fonctions essentielles de l'écosystème.

Note : MSP = Projet de moyenne envergure ; FSP = Projet de grande envergure ; AFR = Afrique ; GLO = Mondial ; ECA = Europe de l'Est et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; et BM = Banque mondiale

N°	Entité d'exécution	Type de projet	Région	Pays	Intitulé du projet	Total du financement du FEM (dont PDF-B et allocation pour frais)	Cofinancement (en millions de dollars)	Date d'approbation du Conseil	Date d'agrément du DG	Ratio de cofinancement pour 1 USD financé par le FEM	Objectif du projet
21	BAfD	FSP	ECA	Projet régional (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan)	Initiative en faveur des pays d'Asie centrale pour une gestion durable des sols	21,8	202,50	Juin 06	Chacun des projets sera agréé	10	Lutter contre la dégradation des sols et renforcer les moyens de subsistance en milieu rural dans cinq pays d'Asie centrale.
22	FIDA	FSP	Asie	Sri Lanka	Processus participatif de reconstitution de l'écosystème du littoral de la province orientale du Sri Lanka après le Tsunami	6,91	7,57	Juin 06		1,25	Reconstituer les écosystèmes ayant subi des dégâts suite au tsunami, et lutter contre les facteurs de dégradation et de destruction antérieurs au cataclysme, protégeant par la même occasion l'intégrité et les fonctions des ressources de l'écosystème du littoral de la province orientale de Sri Lanka.
23	PNUD/FIDA	FSP	AFR	Burkina Faso	Programme de partenariat national pour la gestion durable des sols (CPP), Phase 1	10,9	60,71	Juin 06	Chacun des projets sera agréé	6	Préserver les systèmes écologiques d'importance mondiale en combattant et en prévenant la dégradation des sols par l'adoption d'un programme bien coordonné axé sur la collaboration à l'échelle nationale entre le gouvernement, les organismes de développement multilatéraux et bilatéraux, le secteur privé et les acteurs locaux.
24	PNUE	FSP	ECA	Projet régional (Tadjikistan et Kirghizistan)	Aménagement durable des terres dans les montagnes du Haut Pamir et de Pamir-Alai – et Initiative intégrée et transfrontière en Asie centrale (Phase 1)	4,01	12	Juin 06		2,1	Concevoir et mettre en place un système de gestion intégré pour préserver et rétablir les ressources naturelles dans les zones montagneuses du Haut Pamir et de Pamir-Alai comme dispositif de gestion durable des sols et d'aménagement de l'environnement naturel et de développement pour les populations locales vivant dans les zones concernées et dans les plaines environnantes.

Note : MSP = Projet de moyenne envergure ; FSP = Projet de grande envergure ; AFR = Afrique ; GLO = Mondial ; ECA = Europe de l'Est et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; et BM = Banque mondiale

N°	Entité d'exécution	Type de projet	Région	Pays	Intitulé du projet	Total du financement du FEM (dont PDF-B et allocation pour frais)	Cofinancement (en millions de dollars)	Date d'approbation du Conseil	Date d'agrément du DG	Ratio de cofinancement pour 1 USD financé par le FEM	Objectif du projet
25	BM	FSP	AFR	Mozambique	Gestion durable des sols dans le cadre du Projet de développement de la petite exploitation agricole entraîné par le marché dans la vallée du Zambèze (Mozambique)	5,47	21	Juin 06	En cours d'examen	3,2	Accroître le revenu des petits exploitants agricoles dans certains districts en responsabilisant les producteurs et en renforçant leurs organisations, en augmentant la production et la productivité dans les plantations et hors de celles-ci et en facilitant l'accès aux marchés.
26	PNUD	FSP	AFR	Sénégal	Gestion et régénération du sol du bassin arachidier	4,37	10,09	Juin 06		2,3	Lutter contre la dégradation des sols et contribuer à la réduction de la pauvreté en préservant les ressources naturelles moyennant une gestion durable des terres.
27	PNUE	MSP	AFR	Kenya	Élaboration et application d'un plan de gestion durable des ressources pour le mont Marsabit et les bassins hydrographiques connexes	1,1	1,50	s.o.	Janvier 06	1,56	Assurer la préservation à long terme et l'utilisation durable d'écosystèmes de montagne uniques sur le mont Marsabit en élaborant et en appliquant un plan de gestion pouvant être reproduit dans des environnements similaires à la Corne de l'Afrique.
28	PNUE	MSP	GLO	Projet mondial	Appui mondial pour faciliter l'élaboration et l'application rapides de programmes et projets de lutte contre la dégradation des sols dans le cadre du programme d'opérations n°15 du FEM	0,87	0,25	s.o.	Oct. 03	0,34	Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre rapides des programmes et projets du FEM sur la gestion durable des sols en informant mondialement les décideurs et en les formant à faire face aux problèmes liés à la dégradation des sols, et à préparer et à exécuter des activités admises au financement du FEM dans le cadre du programme d'opérations n°15.
29	PNUD	MSP	AFR	Ghana	Gérer durablement les terres pour atténuer la dégradation des sols, renforcer la biodiversité agricole et réduire la pauvreté (SLaM)	1,09	0,81	s.o.	Avril 04	0,86	Contribuer à la gestion intégrée et durable des sols basée sur la protection des écosystèmes des zones agricoles d'importance mondiale, nationale et locale et menacées de dégradation, pour une plus grande stabilité des écosystèmes, une sécurité alimentaire accrue, des moyens d'existence renforcés pour les populations rurales.

Note : MSP = Projet de moyenne envergure ; FSP = Projet de grande envergure ; AFR = Afrique ; GLO = Mondial ; ECA = Europe de l'Est et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; et BM = Banque mondiale



N°	Entité d'exécution	Type de projet	Région	Pays	Intitulé du projet	Total du financement du FEM (dont PDF-B et allocation pour frais)	Cofinancement (en millions de dollars)	Date d'approbation du Conseil	Date d'agrément du DG	Ratio de cofinancement pour 1 USD financé par le FEM	Objectif du projet
30	PNUE	MSP	AFR	Projet régional (Afrique du Sud, Mozambique et Zimbabwe)	Projet de planification pour une utilisation durable des sols et pour la gestion intégrée des ressources en terre et en eau en vue d'une préparation aux catastrophes et d'une réduction de la vulnérabilité dans le bassin du Limpopo.	1,14	1,83	s.o.	Juin 04	1,84	Promouvoir une planification participative de l'utilisation des sols pour en assurer une gestion durable dans le bassin inférieur du Limpopo en vue de réduire les effets des crues sur les terres et les zones d'habitation.
31	PNUE	MSP	AFR	Projet régional (Lesotho, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe)	Gestion durable des zones humides intérieures en Afrique du Sud: une approche axée sur les moyens d'existence et l'écosystème	1,15	1,21	s.o.	Oct. 04	1,21	Renforcer la capacité des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'Afrique australe à gérer des zones humides en développant des connaissances nouvelles sur le fonctionnement des zones humides et en mettant au point des méthodes de gestion durable des terres pour les zones humides.
32	Banque mondiale	MSP	AFR	Projet régional (AFR)	Appui au renforcement des capacités pour l'élaboration de communications nationales et de fiches descriptives des pays par les parties africaines à la CNULD	1,05	0,9	s.o.	Juin 04	1	Aider les pays africains parties à la CNULD à atténuer les causes et les méfaits de la dégradation des sols sur la structure et l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes, en adoptant et en internalisant les modes de gestion durable des sols.
33	PNUD	MSP	ECA	Bulgarie	Renforcement des capacités pour une gestion durable des sols en Bulgarie.	1,12	12,21	s.o.	Mars 05	12,48	Renforcer le cadre et les capacités permettant de stopper la dégradation des sols et adopter des modes de gestion durable, pour contribuer à améliorer la santé, l'intégrité, les fonctions et les services des écosystèmes tout en encourageant l'adoption de moyens d'existence durables en Bulgarie.
34	Banque mondiale	MSP	ECA	Kirghizistan	Projet d'atténuation des risques de catastrophe	1,15	10,76	s.o.	Avril 05	10,76	Protéger l'intégrité de l'écosystème du Mailuu-Suu en s'attaquant à la contamination transnationale de ce fleuve et à la dégradation des terres environnantes.

Note : MSP = Projet de moyenne envergure ; FSP = Projet de grande envergure ; AFR = Afrique ; GLO = Mondial ; ECA = Europe de l'Est et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; et BM = Banque mondiale

N°	Entité d'exécution	Type de projet	Région	Pays	Intitulé du projet	Total du financement du FEM (dont PDF-B et allocation pour frais)	Cofinancement (en millions de dollars)	Date d'approbation du Conseil	Date d'agrément du DG	Ratio de cofinancement pour 1 USD financé par le FEM	Objectif du projet
35	PNUD	MSP	GLO	Projet mondial	Faciliter une gestion durable des terres arides par la prise en charge pastorale mobile	1,15	1,88	s.o.	Avril 05	1,88	Promouvoir et coordonner l'action des bailleurs de fonds pour s'attaquer aux causes profondes qui font obstacle à une gestion avisée des terres arides par les populations pastorales.
36	PNUE	MSP	ECA	Projet régional (Asie centrale)	Renforcement des capacités en appui à l'application du plan d'action régional pour l'environnement en Asie centrale	1,15	1,72	s.o.	Avril 05	1,72	Améliorer la qualité de l'environnement par le renforcement de la gestion intégrée des écosystèmes, des capacités régionales et de la coopération dans le domaine de l'environnement pour promouvoir le développement durable et l'application du plan d'action régional pour l'environnement.
37	PNUD	MSP	ECA	Lettonie	Développement des capacités durables et promouvoir l'appropriation pour appliquer les objectifs de la CNULD en Lettonie.	0,87	17,58	s.o.	Juin 05	24,35	Développer des capacités et une appropriation durables en Lettonie pour atténuer la dégradation des sols et s'acquitter ainsi des obligations du pays titre de la CNULD.
38	PNUD	MSP	GLO	Projet mondial	Appui au renforcement des capacités pour la présentation des troisièmes communications nationales au CRIC-5/COP-8	0,56	0,45	s.o.		0,8	Aider 34 pays à renforcer leurs capacités pour préparer leur troisième rapport à présenter au CRIC-5 et à la COP-8 de la CNULD suivant un processus participatif et auto-évaluatif.
39	FIDA	MSP	GLO	Projet mondial	Appui au renforcement des capacités pour la présentation des troisièmes communications nationales au CRIC-5/COP-8	0,69	0,51	s.o.			Aider 55 pays à renforcer leurs capacités pour préparer leur troisième rapport à présenter au CRIC-5 et à la COP-8 de la CNULD suivant un processus participatif et auto-évaluatif.

TOTAL: 242,68 1 081,15

Note : MSP = Projet de moyenne envergure ; FSP = Projet de grande envergure ; AFR = Afrique ; GLO = Mondial ; ECA = Europe de l'Est et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; et BM = Banque mondiale

FEM-4

N°	Entité d'exécution	Type de projet	Région	Pays	Intitulé du projet	Total du financement du FEM (dont financement PDF, bloc B et charges)	Cofinancement (en millions de dollars)	Date d'approbation (Conseil)	Date d'agrément (DG)	Ratio financement FEM/ cofinancement 1:	Objectif du projet
1	PNUD PNUE/ Banque mondiale	MSP	GLO	Projet mondial	Garantir des résultats de la gestion durable des terres – Mise en place d'un système mondial d'indicateurs	1,09	0,2	s.o.	s.o.	0,2	Renforcer les capacités de gestion adaptative des projets de gestion durable des sols en vue d'en accroître l'efficacité et les résultats au plan de l'intégrité, la stabilité, les fonctions et les services de l'écosystème dans le contexte des priorités nationales.
2	Banque mondiale/ PNUD/ PNUE/ BAfD/ FIDA/ FAO	FSP	AFR	Pays d'Afrique subsaharienne	Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique (SIP)	150	978,4	Juin 06	Chacun des projets sera agréé/approuvé	6,5	Optimiser l'utilisation des ressources naturelles au niveau des paysages dans les pays d'Afrique par une intégration et une application sectorielles de la gestion durable des sols, avec l'appui de la Banque mondiale en termes de savoir, d'études analytiques, et de politiques (en association avec TerrAfrica) et d'une enveloppe programmatique d'une série d'investissements bien précis.
TOTAL						151,09	978,6				

23

-----

Note : MSP = Projet de moyenne envergure ; FSP = Projet de grande envergure ; AFR = Afrique ; GLO = Mondial ; ECA = Europe de l'Est et Asie centrale ; LAC = Amérique latine et Caraïbes ; et BM = Banque mondiale